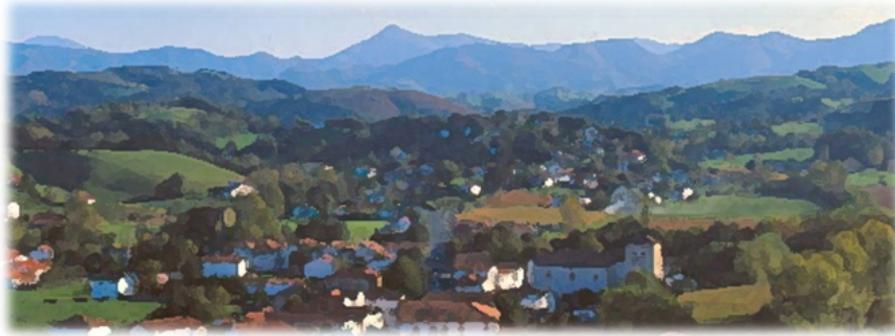


Commune de

SAINT PÉE SUR NIVELLE

Communauté
D'AGGLOMERATION
PAYS BASQUE
EUSKAL
HIRIGUNE
Elkargoa



Plan Local d'Urbanisme

Modification simplifiée n° 2

Annexe – Pièces de procédure

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 29 juin 2019
Approuvant la modification simplifiée n°2 du PLU



Agence Publique de Gestion Locale - Service d'Urbanisme Intercommunal
Maison des Communes - rue Auguste Renoir - CS 40609 - 64006 PAU CEDEX
Tél 05.59.90.18.28 - Télécopie 05.59.84.59.47 - Courriel : service.urbanisme@apg164.fr

Table des matières

1	DECISION EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2018 DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE ENGAGEANT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE LA COMMUNE DE SAINT-PEE-SUR-NIVELLE	4
2	DECISION DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE DE NOUVELLE AQUITAINE EN DATE DU 25 JANVIER 2019.....	7
3	AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES RECUS SUITE Á NOTIFICATION	11

1 DECISION EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2018 DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE ENGAGEANT DE LA
PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE LA
COMMUNE DE SAINT-PEE-SUR-NIVELLE

Article 2 : La présente décision est affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et en mairie de Saint Pée sur Nivelles
Mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Fait à Bayonne, le 14 SEP. 2018

Le Président,

Jean-René ETCHEGARAY



Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Communauté d'agglomération Pays basque
Numéro de l'acte	DC2018_263
Nature de l'acte	AU - Autres
Classification de l'acte	2.1 - Documents d'urbanisme
Objet de l'acte	Commune de Saint-Pée-sur-Nivelle. Engagement de la procédure de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle.
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	064-200067106-20180914-DC2018_263-AU
Date de transmission de l'acte	14/09/2018
Date de réception de l'accusé de réception	14/09/2018

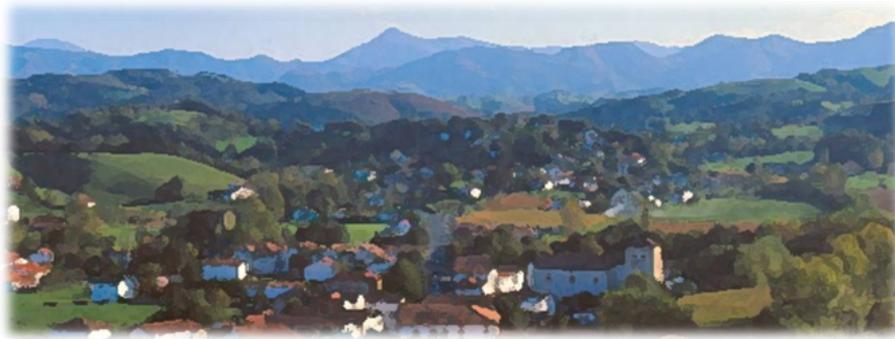
2 DECISION DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE
ENVIRONNEMENTALE DE NOUVELLE AQUITAINE EN DATE DU 25
JANVIER 2019

3 AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES RECUS SUITE Á NOTIFICATION

Commune de

SAINT PÉE SUR NIVELLE

Communauté
D'AGGLOMERATION
PAYS BASQUE
EUSKAL
HIRIGUNE
Elkargoa



Plan Local d'Urbanisme

Modification simplifiée n° 2

Annexe – Pièces de procédure

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 29 juin 2019
Approuvant la modification simplifiée n°2 du PLU



Agence Publique de Gestion Locale - Service d'Urbanisme Intercommunal
Maison des Communes - rue Auguste Renoir - CS 40609 - 64006 PAU CEDEX
Tél 05.59.90.18.28 - Télécopie 05.59.84.59.47 - Courriel : service.urbanisme@apg164.fr

Table des matières

1	DECISION EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2018 DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE ENGAGEANT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE LA COMMUNE DE SAINT-PEE-SUR-NIVELLE	4
2	DECISION DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE DE NOUVELLE AQUITAINE EN DATE DU 25 JANVIER 2019.....	7
3	AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES RECUS SUITE Á NOTIFICATION	11

1 DECISION EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2018 DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE ENGAGEANT DE LA
PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE LA
COMMUNE DE SAINT-PEE-SUR-NIVELLE

Article 2 : La présente décision est affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et en mairie de Saint Pée sur Nivelles
Mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Fait à Bayonne, le 14 SEP. 2018

Le Président,

Jean-René ETCHEGARAY



Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Communauté d'agglomération Pays basque
Numéro de l'acte	DC2018_263
Nature de l'acte	AU - Autres
Classification de l'acte	2.1 - Documents d'urbanisme
Objet de l'acte	Commune de Saint-Pée-sur-Nivelle. Engagement de la procédure de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle.
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	064-200067106-20180914-DC2018_263-AU
Date de transmission de l'acte	14/09/2018
Date de réception de l'accusé de réception	14/09/2018

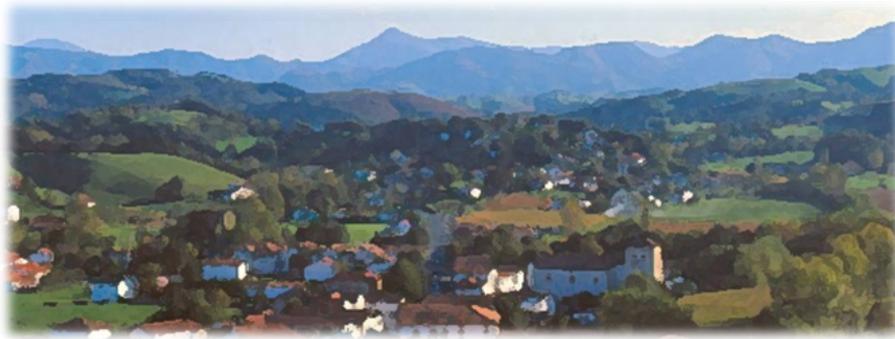
2 DECISION DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE
ENVIRONNEMENTALE DE NOUVELLE AQUITAINE EN DATE DU 25
JANVIER 2019

3 AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES RECUS SUITE Á NOTIFICATION

Commune de

SAINT PÉE SUR NIVELLE

Communauté
D'AGGLOMERATION
PAYS BASQUE
EUSKAL
HIRIGUNE
Elkargoa



Plan Local d'Urbanisme

Modification simplifiée n° 2

Annexe – Pièces de procédure

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 29 juin 2019
Approuvant la modification simplifiée n°2 du PLU



Agence Publique de Gestion Locale - Service d'Urbanisme Intercommunal
Maison des Communes - rue Auguste Renoir - CS 40609 - 64006 PAU CEDEX
Tél 05.59.90.18.28 - Télécopie 05.59.84.59.47 - Courriel : service.urbanisme@apg164.fr

Table des matières

1	DECISION EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2018 DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE ENGAGEANT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE LA COMMUNE DE SAINT-PEE-SUR-NIVELLE	4
2	DECISION DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE DE NOUVELLE AQUITAINE EN DATE DU 25 JANVIER 2019.....	7
3	AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES RECUS SUITE Á NOTIFICATION	11

1 DECISION EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2018 DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE ENGAGEANT DE LA
PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE LA
COMMUNE DE SAINT-PEE-SUR-NIVELLE

Article 2 : La présente décision est affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et en mairie de Saint Pée sur Nivelles
Mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Fait à Bayonne, le 14 SEP. 2018

Le Président,

Jean-René ETCHEGARAY



Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Communauté d'agglomération Pays basque
Numéro de l'acte	DC2018_263
Nature de l'acte	AU - Autres
Classification de l'acte	2.1 - Documents d'urbanisme
Objet de l'acte	Commune de Saint-Pée-sur-Nivelle. Engagement de la procédure de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle.
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	064-200067106-20180914-DC2018_263-AU
Date de transmission de l'acte	14/09/2018
Date de réception de l'accusé de réception	14/09/2018

2 DECISION DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE
ENVIRONNEMENTALE DE NOUVELLE AQUITAINE EN DATE DU 25
JANVIER 2019

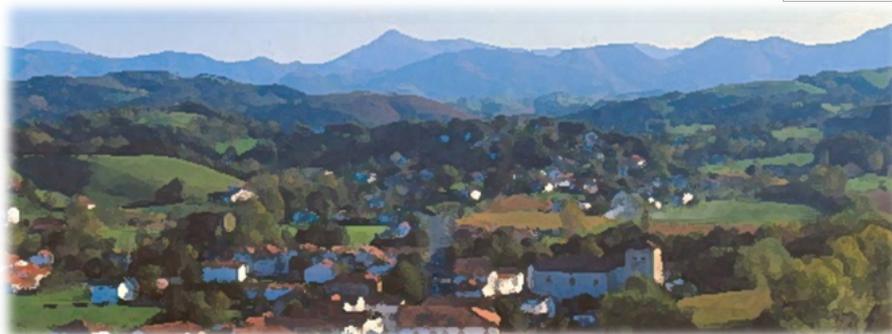
3 AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES RECUS SUITE Á NOTIFICATION

Commune de

SAINT PÉE SUR NIVELLE

Communauté
D'AGGLOMERATION
PAYS BASQUE

EUSKAL
HIRIGUNE
Elkargoa



Plan Local d'Urbanisme

Modification simplifiée n° 2

Annexe – Pièces de procédure

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 29 juin 2019
Approuvant la modification simplifiée n°2 du PLU



Agence Publique de Gestion Locale - Service d'Urbanisme Intercommunal
Maison des Communes - rue Auguste Renoir - CS 40609 - 64006 PAU CEDEX
Tél 05.59.90.18.28 - Télécopie 05.59.84.59.47 - Courriel : service.urbanisme@apg164.fr

Table des matières

1	DECISION EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2018 DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE ENGAGEANT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE LA COMMUNE DE SAINT-PEE-SUR-NIVELLE	4
2	DECISION DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE DE NOUVELLE AQUITAINE EN DATE DU 25 JANVIER 2019.....	7
3	AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES RECUS SUITE Á NOTIFICATION	11

1 DECISION EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2018 DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE ENGAGEANT DE LA
PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE LA
COMMUNE DE SAINT-PEE-SUR-NIVELLE

Article 2 : La présente décision est affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et en mairie de Saint Pée sur Nivelles
Mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Fait à Bayonne, le 14 SEP. 2018

Le Président,

Jean-René ETCHEGARAY



Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Communauté d'agglomération Pays basque
Numéro de l'acte	DC2018_263
Nature de l'acte	AU - Autres
Classification de l'acte	2.1 - Documents d'urbanisme
Objet de l'acte	Commune de Saint-Pée-sur-Nivelle. Engagement de la procédure de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle.
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	064-200067106-20180914-DC2018_263-AU
Date de transmission de l'acte	14/09/2018
Date de réception de l'accusé de réception	14/09/2018

2 DECISION DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE
ENVIRONNEMENTALE DE NOUVELLE AQUITAINE EN DATE DU 25
JANVIER 2019

3 AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES RECUS SUITE Á NOTIFICATION
